Hong-Kong : pour qui sonne le glas ?

Plus de vingt ans après la rétrocession de Hong-Kong à la Chine, le temps n'est plus à l'idée d'« *un pays, deux systèmes* »[1] garantissant son autonomie. Pékin a ainsi tout mis en œuvre pour imposer l'application de la loi de sécurité nationale chinoise qui réprime la subversion, le terrorisme et la collusion avec des forces étrangères. Une loi délétère pour les libertés et les droits des Hongkongais.

Jean-Jacques GANDINI, avocat honoraire, membre de la section LDH de Montpellier

Lors d'un symposium organisé par le Parti communiste chinois à Pékin le 27 mai 2017, à l'occasion du 20e anniversaire de la mise en œuvre de la « Loi fondamentale » consacrant la rétrocession de Hong-Kong à la Chine le 1er juillet 1997, Zhong Dejian a fait part des « *prérogatives étendues* » du gouvernement central de Pékin dans des « *domaines d'importance* ». En aucune circonstance le « *haut degré d'autonomie* » dont dispose Hong-Kong « *ne doit servir de prétexte pour s'opposer au gouvernement central. C'est l'exécutif qui doit primer, avec son chef comme "noyau dur", et non la "séparation des pouvoirs"* »[2]. Ce rappel à l'ordre provient du numéro 3 chinois, membre du Politburo, responsable de la Commission de sécurité nationale, à la tête du Groupe central de coordination des affaires de Hong-Kong et Macao – chargé d'y superviser et de coordonner la politique du Parti – et surtout président du Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire (CPANP). Et c'est cette dernière fonction qui permet de mieux comprendre le sens de son intervention car, au terme de l'article 158 de la Loi fondamentale, c'est le CPANP qui est investi du *pouvoir d'interpréter la loi*. Tout est dit : Pékin dicte la loi. Le point nodal, au cœur du bras de fer entre Pékin et l'opposition démocratique hongkongaise, c'est l'article 23. Il prévoit en effet d'interdire tout acte de trahison, de sécession, de sédition et de subversion à l'égard du gouvernement central, tout vol de secrets d'Etat, et d'interdire à toute organisation politique ou institution de l'étranger de mener des actions politiques à Hong-Kong et à toute organisation politique ou institution de Hong-Kong d'établir des liens avec des organisations politiques ou institutions de l'étranger. Un paquet bien ficelé…

Les prodromes de la loi

En 2003, le premier chef de l'exécutif hongkongais, Tung Chee-hwa, décide en accord avec Pékin de promulguer une loi reprenant les termes de cet article 23. Levée de boucliers. Le 1er juillet, date du 6e anniversaire de la rétrocession, une manifestation monstre de protestation réunit cinq-cent-mille personnes à l'appel d'une quarantaine d'organisations, regroupées dans le « Civil Rights Human Front », qui y voient « *une atteinte à la liberté d'expression, d'information et d'association, voire une menace à leur existence même* »[3]. Tung Chee-hwa fait machine arrière. Le projet de loi est retiré… Provisoirement. Car Pékin a fait le maximum au cours des années suivantes pour bloquer toute avancée vers un suffrage universel direct[4], but possible et atteignable au visa des articles 45 et 68 de la Loi fondamentale. Et lorsque la nouvelle cheffe de l'exécutif local adoubée par Pékin, Carrie Lam, reçoit en grande pompe le 1er juillet 2017 le chef suprême Xi Jinping, celui-ci enfonce le clou mis en place par Zhong Dejian : « *Toute activité qui met en danger la souveraineté et la sécurité de la Chine continentale, qui remet en cause la Loi fondamentale, qui défie le pouvoir central ou qui utilise Hong-Kong comme base pour mener des activités d'infiltration et de sabotage contre la Chine continentale est un acte qui franchit une ligne rouge et est totalement inadmissible.* »[5] Mission de Carrie Lam, la voix de son maître : faire adopter les lois antisécession prévues par cet article 23.

> « Le 28 février 2021 quarante-sept opposants, dont Benny Tai et la quasi-totalité des députés de l'opposition et des responsables des syndicats indépendants, ont été arrêtés, placés en détention provisoire et inculpés de "complot en vue de subversion". Un coup de filet spectaculaire. »

(1) Selon les termes de Deng Xiaoping en 1997.

(2) *South China Morning Post*, 27 mai 2017.

(3) Vision prémonitoire… Voir J.-J. Gandini, « Hong-Kong dans l'étau chinois », in *Le Monde diplomatique*, juin 2003.

(4) Qui n'aurait pas manqué ensuite de faire voter l'abrogation pure et simple de cet article 23.

(5) lemonde.fr, 1er juillet 2017.

© DR

Le 30 juin 2020, les députés chinois réunis en session de l'Assemblée nationale populaire ont adopté à l'unanimité une loi sur la sécurité nationale prétendant « lutter contre la subversion, le terrorisme et la collusion avec des forces étrangères ». Le lendemain, des milliers d'opposants hongkongais (photo) ont défié les autorités dans la rue (le 2 juillet le gouvernement local déclarait que le slogan de la banderole ci-dessus était subversif et contraire à la loi).

Et la crise sanitaire liée à l'apparition du Covid-19, avec les restrictions de l'exercice des libertés publiques qui vont s'ensuivre, va servir d'accélérateur.

Le 14 avril 2020, le nouveau directeur du Bureau de liaison, représentant du pouvoir central à Hong-Kong, Luo Huining, enjoint à Carrie Lam de faire adopter le plus vite possible ce fameux article 23, synonyme de musellement de toute opposition au nom de la « *sécurité nationale* ». L'opposition démocratique monte aussitôt au créneau, dénonçant une prise de position bafouant ouvertement le principe de non-ingérence de Pékin dans les affaires intérieures de Hong-Kong qui s'appuie sur l'article 22 de la Loi fondamentale, très explicite [6]. Communiqué en réponse le 17 avril du Groupe central de coordination des affaires de Hong-Kong et Macao à Pékin : le Bureau de liaison à Hong-Kong, pas plus que lui-même à Pékin, ne sont soumis à l'article 22 et ont donc toute liberté pour commenter les affaires intérieures hongkongaises [7] ! Comme rappelé supra, c'est Pékin qui est investi du pouvoir d'interpréter la Loi fondamentale. Carrie Lam va finir par capituler en se ralliant à l'interprétation chinoise, malgré le tollé de l'opposition démocratique, dénonçant une véritable trahison.

Pékin n'en a cure et, le 30 juin 2020, les députés chinois réunis en session de l'Assemblée nationale populaire adoptent à l'unanimité une loi sur la sécurité nationale prétendant « lutter contre la subversion, le terrorisme et la collusion avec des forces étrangères ». Le tour est joué. D'autant qu'il est prévu que c'est la cheffe de l'exécutif local qui va nommer les magistrats habilités à juger de ces atteintes à la sécurité nationale.

Les tycoons préfèrent Pékin

Les réactions internationales restent limitées, la virulence de ton employée notamment par les Etats-Unis et l'ancienne puissance tutélaire, la Grande-Bretagne, ne débouchant sur aucune sanction concrète. Et alors que des milliers d'opposants défient les autorités dans la rue, tout l'establishment – à l'image du plus célèbre des tycoons, Li Ka-shing, 19e fortune mondiale et propriétaire de la plus grosse holding œuvrant notamment dans l'immobilier, Hutchison Whampoa, de la vénérable maison de commerce Jardine Matheson, des deux grandes banques britanniques, HSBC et Standard Chartered – fait allégeance à Pékin [8]. Leur activité est en effet intrinsèquement liée à la Chine, avec qui par exemple HSBC engrange 75 % de ses profits. La Bourse affiche un optimisme insolent et, comme l'expliquera le très prospère architecte Bosco Ho : « *Les milieux d'affaires n'aspirent qu'à une chose : la stabilité. Tout va rentrer dans l'ordre.* » [9] L'argent n'a pas d'odeur…

L'opposition démocratique ne désarme pas pour autant et, au cours du week-end du 10 au 12 juillet 2020, réussit à tenir ses primaires en vue des élections légis-

(6) « Aucun département de gouvernement central, aucune province, aucune région autonome, aucune municipalité placée directement sous l'autorité du gouvernement central ne peut interférer dans les affaires de la Région administrative spéciale de Hong-Kong, responsable de les administrer conformément à ses propres lois. »

(7) Hong Kong Free Press, 20 avril 2020.

(8) Dans son ouvrage *Hong-Kong l'insoumise. De la perle de l'Orient à l'emprise chinoise* (Tallandier, 2020), François Bougon rappelle que lors de l'invasion japonaise en décembre 1941, les tycoons hongkongais, qui avaient amassé des fortunes considérables sous les Anglais, furent les premiers à collaborer.

(9) Entretien avec la correspondante du *Monde*, Florence de Changy, in *Le Monde*, 6 septembre 2020.

latives prévues en septembre, avec à la manœuvre le professeur de droit Benny Tai [10], sans l'aval de l'exécutif local mais sans non plus son interdiction explicite. Mais devant le succès de ces primaires qui se sont déroulées de façon exemplaire et ont mobilisé plus de six-cent-mille personnes en âge de voter, sur une population totale de 7,4 millions d'habitants – un score impressionnant –, le ministre des Affaires constitutionnelles, Erick Tsang, a rappelé son message du 9 juillet, à savoir que voter pour ces primaires pouvait être considéré comme étant une violation de la nouvelle loi sur la sécurité nationale. Pressentant du coup un probable succès de l'opposition démocratique qui, malgré un mode de scrutin largement défavorable, pouvait laisser celle-ci espérer franchir la barre des trente-cinq sièges sur les soixante-dix du LegCo – le Parlement local – Carrie Lam, « *avec l'accord de Pékin* » (sic), a annoncé le 31 juillet, invoquant l'épidémie de Covid-19 [11], le report d'un an des élections législatives prévues initialement le 6 septembre 2020 [12].

Une fois de plus, le tour est joué et la répression se remet en route. Le 6 janvier 2021 un coup de filet spectaculaire s'abat sur cinquante-trois personnes liées à l'organisation des primaires de l'opposition démocratique. Il s'agit de choquer et de terrifier, mais la procédure est par trop bancale : après trente-six heures de garde à vue elles sont relaxées et remises en liberté. Ce n'est toutefois que partie remise : le 28 février, quarante-sept de ces opposants, dont Benny Tai et la quasi-totalité des députés de l'opposition et des responsables des syndicats indépendants, sont arrêtés, placés en détention provisoire et inculpés cette fois de « complot en vue de subversion », dans le cadre de la nouvelle loi. Subversion car le but ultime des primaires, à savoir gagner la majorité au Parlement, aurait été en réalité de parvenir ainsi à bloquer le budget, avec pour effet d'entraîner la destitution de la cheffe de l'exécutif. C'est donc cette destitution possible, dans le cadre d'une hypothétique majorité, qui est considérée par le pouvoir en place comme un « complot en vue de subversion ». Le délit d'intention dans toute sa splendeur !

Et pour verrouiller définitivement le système électoral, lors de la session annuelle du Parlement chinois à Pékin le 5 mars 2021, le Premier ministre, Li Keqiang, annonce de nouvelles dispositions électorales et constitutionnelles qui vont permettre d'éliminer toute forme d'opposition [13]. Ce n'est plus le peuple de Hong-Kong qui doit gouverner Hong-Kong, mais les seuls « patriotes ».

Procès des « 47 » : l'étau chinois

Après pratiquement deux ans de détention provisoire s'ouvre, le 6 février 2023, le procès des « 47 », accusés de « conspiration en vue de commettre un acte de sédition ». Analysant ce procès comme une parodie de justice et certains d'avance d'un jugement de condamnation [14], trente-et-un d'entre eux ont décidé de plaider coupable. Ils espèrent ainsi obtenir une réduction de leur peine d'un tiers, comme le prévoient les textes applicables, sachant qu'ils risquent une peine de prison à vie et alors que concrètement, le dossier est vide !

En mars sont arrêtées deux des dernières importantes personnalités de l'opposition démocratique : le 11, c'est Elisabeth Tang Yin-ngor, appréhendée en sortant de la prison de haute sécurité de Stanley où elle venait de rendre visite à l'un des « 47 », son mari Lee Cheuk-yan, avec lequel elle a fondé en 1990 la Confédération des syndicats de Hong-Kong, organisation accusée de « *collusion avec des forces étrangères* » [15] ; et le 21, c'est au tour d'Albert Ho [16], avocat des droits de l'Homme et président du Parti démocratique, grand ordonnateur des veillées commémoratives du 4 juin 1989 à Victoria Park, déjà inculpé pour « incitation à la subversion » mais alors laissé en liberté, poursuivi cette fois pour « subornation de témoin » !

Le 17 avril dernier, lors de la cérémonie solennelle d'inauguration de la « Journée d'éducation à la sécurité nationale », destinée à la reprise en main idéologique de la jeunesse, le nouveau chef de l'exécutif qui a succédé en 2022 à Carrie Lam, l'ancien policier John Lee, a affirmé que des menaces continuaient de peser contre la sécurité nationale, et de son côté le directeur du Bureau de Liaison, représentant Pékin, Zheng Yanxiang, a déclaré : « *S'opposer au Parti communiste revient à une sentence de mort.* » [17]

Le pouvoir essaie de faire peur car la majorité de la population n'adhère pas à ce discours sécuritaire et, malgré la répression, une résistance souterraine se maintient, ainsi que me l'a confirmé Raphaël [18], l'un des plus anciens « China Watchers » de la place. D'autant que « *le pouvoir n'a pas osé étendre la "Grande Muraille de Feu"* [19] *à l'Internet hongkongais, non par bonté d'âme mais parce que cela aggraverait l'exode des entreprises étrangères* ». Initialement prévu pour durer trois mois, le procès des « 47 » s'est terminé le 4 décembre 2023 et le verdict est attendu pour fin mars, mais sans date précise. Pour sauver la face au regard de la communauté internationale, il est possible que quelques relaxes interviennent, mais les personnalités les plus en vue vont probablement « prendre cher » : « *Tuer un poulet pour effrayer les singes* » [20]. ●

« Pour verrouiller définitivement le système électoral, lors de la session annuelle du Parlement chinois à Pékin le 5 mars 2021, le Premier ministre, Li Keqiang, a annoncé de nouvelles dispositions électorales et constitutionnelles pour permettre d'éliminer toute forme d'opposition. »

(10) Que j'avais eu l'occasion de rencontrer lors de mon dernier séjour à Hong-Kong en mai-juin 2017, comme Albert Ho et Leung Kwok-hung (« Long Hair »). Voir J.-J. Gandini, « L'étau chinois se resserre sur Hong-Kong », in *Le Monde diplomatique*, septembre 2017.

(11) Alors que jusque-là seuls vingt-sept décès avaient été enregistrés…

(12) *Le Monde*, 7 août 2020.

(13) Hong Kong Free Press, 8 et 10 mars 2021.

(14) D'autant que comme rappelé supra, les juges ont été choisis par l'exécutif local.

(15) Sachant que ladite Confédération a préféré s'autodissoudre en septembre 2021. Voir « Hong-Kong Confederation of Trade Unions : 31 ans de combat pour un syndicalisme ouvert et indépendant », Les Editions du travail.

(16) Que j'ai rencontré lors de mon dernier séjour à Hong-Kong en mai-juin 2017 (cf. note 10).

(17) *Le Monde*, 18 avril 2023.

(18) Pour des raisons de sécurité, le prénom a été changé. Un courriel a été adressé à l'auteur du présent article le 4 juillet 2023.

(19) Pare-feu informatique, surveillance et censure d'Internet, mis en route depuis 2003, géré par le ministère de la Sécurité publique chinoise.

(20) Proverbe chinois rappelant qu'en Chine la terreur est un moyen politique utilisé depuis l'Antiquité.